



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

12.10.2011

Date de la convocation des conseillers :

12.10.2011

point de l'ordre du jour no:

05 B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 octobre 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire adjoint

Absents : Spautz, échevin, Hannen, conseiller, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Compromis d'échange entre la Ville et la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (SNCFL) dans le cadre du projet de construction d'une Auberge de Jeunesse

Vu le compromis d'échange signé entre la Ville et la SNCFL en date du 4 octobre 2011, aux termes duquel a été convenu ce qui suit :

- La SNCFL cède une partie de la parcelle n° 10/5011 de la section C d'Esch-Sud, située entre le bâtiment de la gare centrale d'Esch-sur-Alzette et la nouvelle passerelle reliant Bvd J.F. Kennedy au parc de la Ville (surface approximative 946 m²)
- Le terrain offert en échange par la Ville d'Esch-sur-Alzette fait partie du domaine privé communal (parcelle n°1120/17988 de la section A d'Esch-Nord) et du domaine public communal (alignement de la rue Helen Buchholz + assise d'une route nationale désaffectée dans l'alignement de la rue Berwart), se situe entre la rue Verwart (RN4) et la rue Helen Buchholtz directement adjacent au nouveau bâtiment de la Justice de Paix (surface approximative 939 m²)

Considérant que l'échange se fait sans soulte ;

Vu les plans de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e

par 14 voix oui et 3 abstentions

le compromis d'échange précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 25.10.2011

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,